

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS EN BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2024-013

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Granges à Villiers en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT		Jean Jacques BARREAU excusé	
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE excusée	Jean Pierre BONNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE		
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Zine-Eddine M'JATI	
Commune de VILLIERS EN BIERE			Gérard ROUX excusé	Philippe DOTHEE excusé
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Sylvain MARTIN	Fabien BARCQUE
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON		10/04/2024	Marie Charlotte HOUHAUD	Françoise TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Gérard TAPONAT	Ghislain DIDOT
Commune de BOIS LE ROI			Mélanie MOUSSOURS excusée	Emmanuelle ALHADEF
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON	Christian CAME
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GATIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Marcel LIENHARDT	Alain THIERY		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle TORQUE (visio) Suppléante	Jean Claude HARRY visio		Didier MAURY
Commune de FLEURY EN BIERE	Alain RICHARD	Martine BEIGNET (suppléante)		Florence LANQUETUIT
Commune de FONTAINEBLEAU	Hélène MAGGIORI (Visio) (suppléante)		Philippe DORIN	Fanny MALVEZIN excusée
Commune LE VAUDOUE			Didier BUGUINET	Michel CALMY
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER visio		Patrick CALLEWAERT	
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE		Cécile FORNARELLI	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE		Jean Christophe BERNON (visio)	Jean-Paul CULINAS excusé	
Commune de ST MARTIN EN BIERE			Georges SIUDA	Sylvain DUCROUX
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT	Franck LAUGIER visio		
Commune de SAMOIS SUR SEINE			Michel CHARIAU	Anne MAHAIS
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY			Jean Philippe POMMERET excusé	Cécile BOAFARULL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
Commune de DANNEMOIS			Olivier MARTIN	Joanna HAMONIAUX
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY		Virginie FLAUX	
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		Bernard LACHENAÏT	
Commune de ONCY SUR ECOLE	Jacques NORMAND		Bruno DELECOUR	
Commune de SOISY SUR ECOLE			Gérard LEFEVRE	CALVARRO DOMINGUEZ

Ont donné des pouvoirs : 8- Monsieur Philippe DOTHEE a donné pouvoir à M. Alain THIERY – Madame Fanny MALVEZIN a donné pouvoir à Mme Hélène MAGGIORI - Monsieur Jean-Paul CULINAS a donné pouvoir à M. Jean-Christophe BERNON – Monsieur Gérard ROUX a donné pouvoir à M. Jacky SEIGNANT- Monsieur Jean-Jacques BARREAU a donné pouvoir à M. Thierry FLESCHE – Monsieur Jean Philippe POMMERET a donné pouvoir à M. Francis GUERRIER – Madame Mélanie MOUSSOURS a donné pouvoir à Mme Isabelle TORQUE – Madame Sylvie COUDRE a donné pouvoir à M. Jean-Claude HARRY.

Etaient également présents :

- SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 21 mars 2024

Secrétaire de Séance : Mme Espérance VIEIRA

Nbre membres en exercice : 66 – Présents : 22 – qui ont pris part à la délibération : 22 + 8 = 30

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur FLESCHE renvoi la séance au 02/04/2024, l'ordre du Jour reste le même - les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à seize heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitainne – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT			
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE			

Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS visio	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Alain THIERY	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle TORQUE (visio) Suppléante	Jean Claude HARRY excusé
Commune de NOISY SUR ECOLE		
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE (visio)	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE		Franck LAUGIER excusé
Commune d'URY	Cécile BOAFARULL (visio)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES		
Commune de SOISY SUR ECOLE	CALVARRO DOMINGUEZ (visio)	

Ont donné des pouvoirs : 1- Monsieur Francis HARRY a donné pouvoir à Mme.TORQUE -

Étaient également présents :

- SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 28 mars 2024

Nbre membres en exercice : 66 – Présents : 9 – qui ont pris part à la délibération : 9+1 =10

AIDE AUX PARTICULIERS –
Enlèvement des plantes envahissantes à Dannemois
Monsieur OMONT Madame RENAULD

Suite au vote du budget pour l'année 2024 ; le 02/04/2024 délibération N° 2024-012

Monsieur le Président, expose :

Dans le cadre des actions de lutte contre les inondations, une enveloppe d'aide aux particuliers est prévue au budget, pour rappel : jusqu'à 5 000 € par particulier, participation à hauteur de 20 %.

- **Monsieur OMONT, Madame RENAULD, riverains de l'Ecole à DANNEMOIS** à l'occasion des **travaux d'enlèvement de plantes invasives (7 espèces invasives dont La Renouée du Japon, le Bambou, Le Laurier du Caucase, La Balsamine de l'Himalaya, l'Ailante, Berce du Caucase, le Raisin d'Amérique)** demande la possibilité d'une aide pour :
 - au vu de la prolifération de ces espèces invasives sur les parcelles voisines et après étude du terrain, le SEMEA a constaté qu'il n'était pas possible d'accéder directement aux plantes invasives sans enlever totalement les bambous qui les encerclent.
 - Ces plantes représentent des risques importants pour l'écologie, les berges et même pour la santé publique (risque d'intoxication pour le Raisin d'Amérique). En conséquence, il est important d'agir et de lutter contre ces espèces afin d'éviter leur propagation et de maintenir le développement des espèces autochtones.
- Le transfert du matériel : pelle, broyeur de branches, dumper
- La réalisation d'une aire de stockage de 4x15m en grave calcaire compacté
- Arrachage des plantes invasives et envahissantes (Bambous, Renouée du Japon, Ailantes, Laurier du Caucase, Raisin d'Amérique et Berce du Caucase).
- Broyage des branches, mise en décharge professionnelle des racines et des copeaux
- Le ramassage, le tri des débris avec mise en décharge (pots en plastiques et en terre, sacs plastiques, ...)

Le montant des travaux s'élève à 13 500.00 € TTC

Le SEMEA s'engage à participer à hauteur de 50 % sur la facture énoncée, soit **6 750.00 € TTC**

(20% de l'enveloppe prévue pour l'aide aux particuliers soit : 1 350,00 € - 30% de l'enveloppe consacrée à l'entretien Hors programme, soit 5 400,00 €)

Une réunion de terrain sera réalisée afin de constater que les travaux ont bien été réalisés et une convention sera signée des deux parties

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver cette proposition.

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve et autorise le président à réaliser les actions préalablement mentionnées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le : 03/04/2024
- Publié le :

Le Président
Thierry FLESCH

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 077-200086676-20240405-2024013-DE

